



HAL
open science

Antiochos IV, réformateur méconnu du royaume séleucide ?

Christophe Feyel, Laetitia Graslin

► **To cite this version:**

Christophe Feyel, Laetitia Graslin. Antiochos IV, réformateur méconnu du royaume séleucide ?.
Christophe Feyel; Laetitia Graslin. Le projet politique d'Antiochos IV, ADRA, pp.11-47, 2014. hal-01845975

HAL Id: hal-01845975

<https://hal.science/hal-01845975>

Submitted on 4 Nov 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

ANTIOCHOS IV, UN RÉFORMATEUR MÉCONNU DU ROYAUME SÉLEUCIDE ?

Christophe FEYEL et Laetitia GRASLIN-THOMÉ*

Peu de souverains ont laissé après leur mort une image aussi contrastée qu'Antiochos IV¹. Polybe², et à sa suite, Diodore de Sicile³ reconnaissent en lui un grand roi, habile dans ses entreprises. Mais ces deux auteurs soulignent ainsi l'incompréhension soulevée par le comportement du roi dans son propre royaume. Ils le présentent comme un homme étrange, considéré comme un dément par un certain nombre de ses sujets⁴. Les sources juives rédigées en grec, notamment les deux premiers livres des *Maccabées*, ont conforté cette image. Antiochos IV y incarne le roi impie, pillier de sanctuaires, puni à la fin de sa vie par la divinité⁵. Cette dualité est en soi singulière. L'on ne saurait manquer de se demander comment un même monarque peut se montrer à la fois brillant homme d'État à l'extérieur de son royaume et se comporter comme un fou dans le gouvernement de ses propres affaires. D'où une question simple : Antiochos IV n'aurait-il pas eu en matière de politique intérieure, tout autant qu'en matière de politique extérieure des idées novatrices, mais qui n'ont pas

* Université de Lorraine, HISCANT-MA.

¹ Au seuil de cette étude, nous tenons à exprimer toute notre reconnaissance à S. Honigman pour sa relecture attentive.

² Polybe, 28, 3, 18 : « Le roi Antiochos était habile et il nourrissait de grands desseins. Sa conduite resta conforme à la dignité royale, si l'on excepte les stratagèmes auxquels il eut recours à Pélousion » (trad. D. Roussel).

³ Diodore, 30, fr. 22a : « Antiochos se montra un homme rompu aux affaires méritant la dignité royale, si l'on excepte le stratagème qu'il utilisa à Péluse. » (trad. P. Goukowsky).

⁴ Polybe, 26, 1 a-1 ; Diodore, 29, 36 ; Tite-Live, 41, 20.

⁵ *1 Macc.*, 6, 8-13.

été aussi bien comprises et appréciées que sa brillante campagne en Égypte ? À travers un certain nombre de ses actes, ne peut-on retrouver les traces d'un projet politique qu'Antiochos s'est efforcé de mener à bien tout au long de son règne ?

Pour répondre à ces questions, il faut se tourner vers les sources relatives à Antiochos IV dont disposent aujourd'hui les historiens.

- Polybe est l'auteur dont le nom vient immédiatement à l'esprit ; les livres où il traitait en détail de l'action d'Antiochos IV sont largement perdus ; il en reste toutefois des passages, que Tite-Live puis Diodore ont utilisés. L'appréciation que Polybe porte sur Antiochos IV fait difficulté, dans la mesure où Antiochos IV ne correspond pas à l'idée que Polybe se fait d'un souverain ; Polybe a eu dès lors tendance à noircir la figure d'Antiochos IV et il faut constater qu'il se montre volontiers malveillant vis-à-vis de ce souverain.

L'épisode de la crise maccabéenne conduit à se reporter aux sources juives :

- songeons ainsi au livre de Daniel⁶, écrit autour de 165. Le chapitre onze comprend un résumé rapide de l'histoire de la monarchie séleucide depuis l'accession au trône d'Antiochos III en 223 jusqu'en 165⁷, ainsi qu'une prophétie relative aux dernières années d'Antiochos IV⁸.
- les deux livres des *Maccabées*, qui furent rédigés, pour le premier d'abord en hébreu puis en grec peut-être au cours du premier quart du I^{er} s. avant notre ère,⁹ et pour le second uniquement en grec, peut-être à la fin du II^e s. avant notre ère¹⁰ s'avèrent particulièrement intéressants pour notre propos. Ils livrent en effet des renseignements précis. Le *Premier livre des Maccabées* est particulièrement riche en détails concrets sur la manière dont la politique d'Antiochos IV a été appliquée en Judée. Toutefois, il faut toujours garder à l'esprit que ces textes constituent une histoire sainte et qu'ils utilisent des faits historiques dans une perspective qui n'est pas historique.

⁶ Sur ce livre, voir, en dernier lieu, Römer, Macchi et Nihan (2009), p. 694-703.

⁷ Daniel, 11, 2-20.

⁸ Daniel, 11, 21-45.

⁹ Voir, sur ce point, Abel (1949), p. XXVIII-XXIX.

¹⁰ Pour une présentation récente de ces ouvrages, voir Römer, Macchi et Nihan (2009), p. 761-772. Sur ces livres, voir aussi le commentaire récent de Doran (2012).

• Flavius Josèphe¹¹, dans les *Antiquités Juives*¹² et la *Guerre des Juifs*¹³, donne un récit précis du conflit maccabéen et n'hésite pas parfois à produire des pièces d'archives¹⁴, ce qui accroît la valeur de son témoignage. On sait toutefois que cet auteur s'était inspiré largement du *Premier livre des Maccabées*.

Les sources juives sont d'un maniement très délicat pour l'historien. Elles servent souvent aux différents groupes responsables de leur constitution pour asseoir leur position ou légitimer leurs choix politiques, religieux ou sociaux. C'est ainsi que le *Premier livre des Maccabées* apparaît comme une sorte de geste hasmonéenne très favorable aux fondateurs de la dynastie. Les textes bibliques, comme l'œuvre de Flavius Josèphe, sont des textes très construits, qui donnent des événements une vision que l'on soupçonne souvent biaisée. Soucieux de donner un sens à l'histoire du peuple juif, ils déforment les réalités historiques ou donnent une importance exagérée à certains événements. Ils présentent l'histoire de Jérusalem comme hors normes, alors qu'en réalité, elle se rapproche beaucoup de celle d'autres communautés intégrées au royaume séleucide.

À ces sources littéraires étudiées depuis longtemps doivent s'ajouter des documents auxquels on songe moins spontanément. Citons tout d'abord les monnaies ; en effet, seul parmi les souverains séleucides, Antiochos IV a laissé un monnayage dont l'originalité tranche avec ceux de ses prédécesseurs¹⁵. Ajoutons aussi *in fine* les tablettes babyloniennes, rédigées en akkadien qui viennent apporter des précisions nouvelles sur la politique d'Antiochos IV dans l'Orient séleucide. Deux sites ont livré la quasi-totalité des tablettes cunéiformes d'époque hellénistique : Babylone et Uruk. On y trouve des récits événementiels, les chroniques, dont certaines datent du règne d'Antiochos IV et concernent la formation d'une *polis* à

¹¹ Sur cet auteur et son apport à la compréhension de la crise maccabéenne, voir Will et Orrieux (1986), p. 63-64.

¹² *AJ*, 12, ch. 7-13 (mort d'Antiochos IV).

¹³ *BJ*, 1, 31-53.

¹⁴ Ainsi, la lettre des Samaritains à Antiochos IV, accompagnée de la réponse favorable du souverain : *AJ*, 12, 258-264. Pour un commentaire récent de ce document, lire Dusek (2012), p. 104-110, 116-118, 155-156.

¹⁵ Sur le monnayage d'Antiochos IV, voir Mørkholm (1963) ; pour une synthèse récente sur ce point, lire Le Rider et De Callatay (2006), p. 47-48 (types monétaires), p. 116 et 203-204 (à propos de la politique monétaire d'Antiochos IV). Voir également Le Rider (1999a), p. 190-233 (avec les pl. 22-26).

Babylone. Des documents de la pratique, bien que rédigés dans un tout autre but, apportent aussi des informations précisément datées sur les relations entre les notables de Babylone et Uruk et le souverain séleucide. Ils sont de mieux en mieux connus et intégrés aux études portant sur le monde séleucide grâce à des travaux récents. Dans la Babylonie de cette époque, la langue de la rue est l'araméen, écrit en écriture alphabétique sur supports souples. L'akkadien n'est plus utilisé que dans des milieux particuliers, les notabilités traditionnelles, liées aux temples. C'est donc leur point de vue, et uniquement le leur, que les tablettes permettent de reconstituer, mais il est d'autant plus important que ce sont justement les membres de ces groupes que les souverains séleucides ont un temps choisis comme interlocuteurs.

Assurément, ces sources posent de nombreux problèmes, mais des études solides permettent de les utiliser. Les articles et ouvrages sur la crise maccabéenne sont légion ; ne citons que deux synthèses claires et bien informées consacrées à Antiochos IV, le livre d'O. Mørkholm¹⁶ et l'ouvrage très récent de P. F. Mittag¹⁷, qui comprend toutes les sources et comporte une bibliographie exhaustive.

Munis de ces outils, cherchons à présent à découvrir des traces de ce qu'a pu être le projet politique d'Antiochos IV en observant sa politique dans différentes régions du royaume séleucide. Nous nous pencherons dans un premier temps sur les textes littéraires qui présentent Antiochos IV et jugent son œuvre à Antioche. Puis, dans un deuxième temps, nous nous intéresserons à sa politique à l'égard des sanctuaires indigènes de son royaume en nous penchant sur deux zones mieux documentées que d'autres, la Babylonie et la Judée.

1. ANTIOCHOS IV À ANTIOCHE

Trois textes littéraires fragmentaires décrivent le comportement d'Antiochos IV : il s'agit d'un passage de Polybe, 26, 1 et de deux textes qui en dérivent, Diodore, 29, fr. 35 et Tite-Live, 41, 20. On estime traditionnellement que Tite-Live et Diodore auraient simplement recopié et résumé les textes de Polybe. S'intéressant au

¹⁶ Mørkholm (1966).

¹⁷ Mittag (2006).

cas particulier de Diodore, P. Goukowsky a montré qu'il n'en était rien et que Diodore disposait d'autres sources d'informations que les livres de Polybe¹⁸. Ces trois textes confirment peut-être ses analyses. En effet, ils décrivent bien les agissements du souverain, mais, même s'ils rapportent tous un certain nombre de faits, ils n'en présentent pas moins entre eux des différences notables. Constatons tout d'abord que chacun de ces trois auteurs offre au lecteur sa propre interprétation d'ensemble.

Le témoignage le plus ancien, celui de Polybe¹⁹, se compose d'un résumé dû à Athénée, 10, 439 a et d'un fragment, lui aussi connu par Athénée, 5, 193 d. Polybe, qui en règle générale, n'a guère d'estime pour les Séleucides, raconte les faits et gestes du souverain à Antioche. Il fait allusion à son extrême générosité tant vis-à-vis des cités et des sanctuaires que de simples particuliers, en les expliquant par la psychologie : selon lui, Antiochos n'aurait été qu'un déséquilibré, ce qui dispense de chercher des causes précises à un certain nombre de ses attitudes. Le fragment conservé de Diodore n'évoque que le comportement d'Antiochos dans la capitale séleucide — sa proximité à l'égard du peuple, son imitation des mœurs politiques romaines — mais en donne une autre explication. Selon Diodore, Antiochos a rompu, par son comportement, avec les pratiques des autres rois, et il y a là une volonté de sa part. Tite-Live, en utilisant comme Diodore les données livrées par Polybe, préfère pour sa part recourir à une notion qui est à l'origine philosophique, celle du genre de vie : du fait de son caractère, le roi aurait été incapable de s'en tenir à un seul genre de vie, comme le recommandent depuis Platon les philosophes²⁰. C'est ce qui explique ces attitudes déroutantes. Toutefois, dans la suite de son propos, Tite-Live se montre élogieux vis-à-vis d'Antiochos en donnant des exemples de sa générosité envers les cités et les sanctuaires, envers ses propres sujets auxquels il offrait des spectacles — notamment des combats de gladiateurs.

De tonalité différente, ces trois fragments ne donnent pas exactement les mêmes renseignements sur Antiochos. Un tableau permet de présenter commodément les propos mais aussi les silences de ces textes.

¹⁸ Sur ce point, voir la « notice » introductive au tome III des fragments de Diodore : Goukowsky (2012), p. VIII-XXXI.

¹⁹ Sur ce passage de Polybe, consulter naturellement Walbank (1979), p. 284-288.

²⁰ Voir le livre toujours utile de Joly (1956), notamment p. 75-87.

	Polybe, 36, 1	Diodore, 29, fr.35	Tite-Live, 41, 20
Fréquentation des gens du peuple et des étrangers de passage	•	•	—
Irruption dans des fêtes privées	•	•	—
Discussion avec des artisans	•	—	—
Imitation des mœurs politiques romaines	•	•	•
Candidature à des magistratures civiques	•	•	•
Générosité à l'égard des particuliers	•	—	•
Générosité à l'égard des cités et des sanctuaires	•	—	•
Organisation de spectacles	—	—	•

Retenons d'emblée les thèmes communs aux trois documents — l'imitation des mœurs politiques romaines et le port de la toge, l'élection à des magistratures civiques. Par ailleurs, des différences apparaissent nettement entre les textes des auteurs. Ainsi, Polybe est le seul à évoquer les discussions avec les artisans des métaux précieux, mais il ne dit rien de l'organisation de spectacles ; Diodore ne souffle mot des générosités d'Antiochos IV à l'égard des particuliers, des sanctuaires et des cités ; seul parmi ces trois auteurs, Tite-Live n'évoque pas la volonté du souverain de se montrer proche du peuple d'Antioche ; il est également le seul à décrire l'introduction des combats de gladiateurs dans la capitale séleucide. Faut-il incriminer un hasard dû à l'inégale conservation de textes fragmentaires, dont la substance proviendrait de données livrées tout entières par Polybe,

mais aujourd'hui perdues ? Il n'en reste pas moins qu'il y a eu des choix délibérés propres à chaque auteur. Ainsi, par exemple, Polybe et Tite-Live mentionnent tous deux les générosités d'Antiochos vis-à-vis des sanctuaires et des cités. Là où Polybe n'y fait que brièvement allusion, Tite-Live détaille longuement les bienfaits accordés par le roi aux uns et aux autres. Ces deux auteurs ont-ils présenté l'œuvre d'Antiochos IV dans une perspective réellement différente ? Ou bien faut-il incriminer l'état de ces textes fragmentaires et constater que le passage de Tite-Live s'avère plus complet dans sa présentation d'Antiochos IV tout simplement parce qu'il est mieux conservé ?

Quoi qu'il en soit, en confrontant les textes de Diodore à ceux de Polybe et de Tite-Live, l'historien, après avoir fait ces constatations préliminaires, est rapidement conduit à poser le problème sous-jacent à toutes ces descriptions : y a-t-il dans les faits et gestes d'Antiochos IV le signe d'une folie évidente qui justifierait le qualificatif d'*épimanès* décerné par Polybe au souverain²¹, ou bien faut-il y voir des indices d'une politique menée de façon consciente et cohérente ?

Le second terme de l'alternative paraît s'imposer, comme l'avait déjà souligné O. Mørkholm. En effet, le comportement d'Antiochos n'est ni aussi surprenant, ni aussi incohérent que ne l'affirme Polybe. L'excessive générosité du roi n'est en rien un signe de folie²². Tite-Live, qui donne le détail des dons faits par Antiochos, y voit très nettement la marque d'une âme royale, et Polybe, se contentant de mentionner la générosité à l'égard des cités, est bien obligé de signaler les offrandes faites aux dieux. En fait, comme l'a rappelé Chr. Habicht²³, à l'époque hellénistique, les bienfaits royaux sont attendus de tous, de leurs sujets, mais aussi de tous les autres hommes, ainsi que le soulignait déjà au IV^e s. Aristote dans l'*Éthique à Nicomaque*²⁴. Ces dons suscitent une reconnaissance, qui, dans le cas des rois, peut aller jusqu'à leur accorder un culte²⁵. Au début du II^e s.,

²¹ Du moins si l'on en croit le résumé d'Athénée, 10, 439 a.

²² Sur ce point, voir déjà Gauthier (1985), p. 41.

²³ Habicht (1997), avec les p. 167-168 consacrées à Antiochos IV.

²⁴ Aristote, *Éthique à Nicomaque*, 8, 1161 a 10-12 (à propos d'Évagoras et de Nikoklès de Salamine). Selon un fragment (frg. 646, éd. V. Rose), Aristote aurait en 330 conseillé à Alexandre d'être le bienfaiteur de tous les hommes.

²⁵ Sur le culte rendu à des souverains par des cités, lire Habicht (1970) et Gauthier (1985), p. 40-55.

Antiochos IV ne fait qu'adopter une attitude similaire à celle de ses ancêtres, des souverains de Pergame ou de Macédoine. Comme Attale I^{er} à Delphes et les Antigonides à Délos, il construit dans des sanctuaires²⁶ ; comme les Attalides, il fait des dons d'ordre très divers aux cités²⁷, notamment aux Rhodiens²⁸. Par ses libéralités vis-à-vis des cités et des dieux²⁹, Antiochos ne fait que rivaliser avec ses pairs³⁰. Cette volonté de rivaliser avec les hommes les plus riches de son époque apparaît à divers moments de la vie d'Antiochos. Elle est, selon Polybe³¹, à l'origine des fêtes de Daphné³², par lesquelles il a voulu surpasser en faste les cérémonies organisées à Amphipolis par Paul-Émile en 167.

En revanche, quatre traits de son attitude paraissent plus surprenants pour un souverain et méritent d'être étudiés de près. Passons-les brièvement en revue :

• **l'imitation des mœurs politiques romaines** : selon Polybe³³ et Diodore³⁴, Antiochos, sollicitant des magistratures civiles à

²⁶ Sur ce point, Giovannini (1997), surtout p. 177. Antiochos IV a peut-être aussi fait don d'un rideau de pourpre au temple de Zeus à Olympie, mais il pourrait s'agir en réalité d'Antiochos III : voir Pausanias, 5, 12, 4 (avec, dans l'édition de la C.U.F., le commentaire de A. Jacquemin, p. 167). Énumération des générosités d'Antiochos IV dans Mittag (2006), p. 103-118.

²⁷ À propos des générosités des Attalides à l'égard des cités de Grèce et d'Asie Mineure, se reporter à la longue liste dressée par Robert (1937), p. 84-87.

²⁸ D'après Diodore, 31, 35, Eumène II s'était engagé à construire en pierre le théâtre de Rhodes. Selon Polybe, 31, 1 et Diodore, 31, 36, il a aussi offert aux Rhodiens une cargaison de grains, qui, une fois vendue, a permis de faire une fondation dont le produit a été affecté au versement des traitements dus aux maîtres d'école.

²⁹ Ces générosités viennent confirmer les conclusions de G. Le Rider, selon lequel l'argent n'a jamais fait défaut aux Séleucides, même après la paix d'Apamée et ses lourdes clauses financières : lire notamment Le Rider, (1993) et en dernier lieu, Le Rider et De Callatay (2006), p. 199-204.

³⁰ Sur ce point, voir déjà Mørkholm (1966), p. 56.

³¹ Polybe, 30, 3, 25, 1.

³² Sur ces fêtes, lire Mittag (2006), p. 282-295.

³³ Polybe, 36, 1, 5 : « Souvent, revêtu d'une toge, il se promenait sur l'agora. Distribuant les poignées de main aux passants, ou les serrant sur son cœur, il leur demandait de voter pour lui » (trad. D. Roussel).

³⁴ Diodore, 39, fr. 35 : « Pour finir, déposant le costume royal, il s'enveloppait d'une toge, comme il l'avait vu faire à Rome aux candidats à des magistratures, il sollicitait les simples citoyens, il saluait et embrassait tous les particuliers qu'il rencontrait et les exhortait à lui apporter leur suffrage tantôt pour un poste d'agoranome, tantôt pour celui

Antioche, agissait comme s'il se portait candidat à une magistrature romaine et allait à la rencontre des électeurs pour solliciter leurs faveurs. De fait, ces descriptions trouvent un écho dans le célèbre *Commentariolum Petitionis* de Cicéron, qui rappelle à son frère Quintus la nécessité pour un candidat de s'assurer la faveur du peuple en connaissant les électeurs par leur nom, en sachant les flatter, en se montrant assidu et plein d'aménité³⁵. Les magistratures qu'il brigue à Antioche ne sont pas sans ressembler à celles que connaissaient les Romains : ainsi, l'agoranomie fait immédiatement songer, pour qui veut bien s'intéresser aux institutions romaines, à l'édilité³⁶, une autorité administrative qui était devenue importante au cours de la période républicaine et qui constituait une étape du *cursus honorum*.

De même, la magistrature du démarque rappelle à tout lecteur de Polybe les tribuns de la plèbe³⁷. Une fois élu, Antiochos exerce sa fonction en reprenant certains aspects au moins de la *majestas* propre aux magistrats romains, son appareil extérieur solennel³⁸, ainsi, l'usage du siège en ivoire, utilisé par les consuls. Selon Tite-Live, il multiplie les spectacles et va jusqu'à introduire à Antioche des combats de gladiateurs³⁹. On sait bien la dimension politique que les spectacles revêtaient, de manière générale, à Rome⁴⁰ : les masses n'hésitaient pas à y intervenir et à manifester leurs sentiments, au théâtre ou au cirque, et les hommes politiques pouvaient à ce moment connaître les sentiments de leurs concitoyens⁴¹. Pourquoi Antiochos IV a-t-il cherché à implanter à Antioche les pratiques de la vie politique

de président d'un dème » (trad. P. Goukowsky).

³⁵ Cicéron, *Correspondance*, 12, 11, 41-4. Pour un commentaire de ce texte, voir Nicolet (1976), p. 405-410.

³⁶ On sait que l'édilité est désignée en grec par le terme ἀγορανομία : sur ce point, voir Mason (1974), s. v. ἀγορανομία. Sur l'édilité et son évolution au cours des périodes républicaines et impériales, lire Daguet-Gagey (2012).

³⁷ Sur δῆμαρχος, traduction grecque du latin *tribunus plebis*, voir là encore Mason (1974), s.v. δῆμαρχος.

³⁸ Sur ce point, Nicolet (1976), p. 428-429, et Nicolet (1979), p. 402-403. On aimerait disposer d'un bon ouvrage sur les aspects symboliques du pouvoir incarné par les magistrats romains.

³⁹ Lors de la fête de Daphné, Antiochos fait défiler deux cent cinquante paires de gladiateurs : Polybe, 30, 25, 5.

⁴⁰ Sur ce point, voir le mot de Paul-Émile rapporté par Diodore, 31, 11 ; Polybe, 30, 14 et Plutarque, *Paul-Émile*, 28, 7-9.

⁴¹ Sur cet aspect de la vie publique dans la Rome républicaine, Nicolet (1976), p. 480-494.

romaine et, de manière plus générale, de sa *politeia*, c'est-à-dire ses institutions politiques mais aussi ses mœurs et ses cultes ?

À la suite de Polybe et de Diodore, on se souviendra qu'Antiochos, otage à Rome pendant quelque temps⁴², a eu le temps de s'intéresser au fonctionnement de la cité romaine. Peut-être a-t-il cherché à emprunter aux Romains l'une des raisons possibles, à ses yeux, de leurs succès. Cette imitation du modèle romain apparaît également dans le domaine militaire ; on sait en effet que, lors des fêtes de Daphné, Antiochos a fait défiler, en tête de ses armées, une troupe de cinq mille soldats armés à la romaine⁴³. Soulignons enfin l'importance que l'on attachait dans l'Antiquité grecque à la notion de *politeia*⁴⁴. Ainsi que le souligne Isocrate dans l'*Aréopagitique*⁴⁵, l'âme d'une cité n'est autre que sa *politeia* ; si elle est saine, la cité l'est aussi, mais si elle est corrompue, la cité court de graves dangers. Selon Polybe, la supériorité romaine était imputable à sa constitution. Antiochos IV n'aurait-il pu nourrir une idée similaire ? Dès lors, donner à son peuple au moins quelques aspects de cette *politeia*, n'était-ce pas un moyen de lui permettre d'accéder à cette supériorité à laquelle Rome était parvenue ? Lorsqu'il évoque les combats de gladiateurs donnés par le roi à Antioche, Tite-Live précise qu'« il [Antiochos] excita ainsi chez la plupart des jeunes gens la passion des armes. »⁴⁶ N'était-ce pas nécessaire si le souverain se préparait à un nouveau conflit avec les Romains, ainsi que ces derniers le craignaient eux-mêmes⁴⁷ ?

Dans le domaine religieux enfin, risquons une conjecture : selon Tite-Live⁴⁸, Antiochos aurait fait construire à Antioche même un temple en l'honneur de Jupiter Capitolin. Ce faisant, n'aurait-il pas cherché à introduire dans le panthéon de la capitale un dieu cher aux Romains et qui contribuait à leur succès pour bénéficier de sa

⁴² Sur ce point, lire, en dernier lieu, Mittag (2006), p. 37-40.

⁴³ Polybe, 30, 3, 25, 3. Mithridate VI Eupator eut une idée similaire, et lors de la troisième guerre mithridatique, il équipa ses soldats d'infanterie avec un armement romain : voir Plutarque, *Lucullus*, 7, 4-6 avec le commentaire de De Callatay (1997), p. 345.

⁴⁴ Sur cette notion, voir Bordes (1982), avec le compte rendu critique de Gauthier, (1984).

⁴⁵ Isocrate, *Aréopagitique*, 7, 18. Propos semblables chez Polybe, 6, 7, 47, 1-4.

⁴⁶ Tite-Live, 41, 20, 12 : *et armorum studium plerisque iuvenum accendit*.

⁴⁷ Sur ce point et sur la supposée dissimulation d'Antiochos vis-à-vis des Romains, voir Polybe, 30, 27 et Diodore, 31, fr. 24.

⁴⁸ Tite-Live, 41, 9 : *et Antiochae Iovis Capitolini magnificum templum, non laqueatum auro tantum, sed parietibus totis lammina inauratum, etc.*

protection, à l'image de ce que faisaient les Romains eux-mêmes aussi bien en temps de paix⁴⁹ qu'en temps de guerre⁵⁰ ?

• **la recherche d'une réelle proximité avec le peuple d'Antioche** : cet aspect de la politique d'Antiochos a profondément choqué aussi bien Polybe que Diodore et Tite-Live. Polybe reproche au souverain de fréquenter des artisans spécialisés dans le travail des métaux précieux⁵¹ ; Diodore ne comprend pas pourquoi Antiochos joue avec des gens du peuple ; quant à Tite-Live, il le dépeint volontiers comme méprisant à l'égard de ses propres amis mais excessivement généreux avec des inconnus qu'il croise dans la rue. Tous trois lui reprochent de ne pas avoir su rester à sa place dans la hiérarchie sociale et politique d'Antioche : pour Polybe, fréquenter des artisans est en soi un travers inquiétant, parce que les artisans forment un milieu prompt aux soulèvements⁵² ; selon Diodore, Antiochos a une conduite étrange, parce qu'il refuse de rester dans son palais et recherche la compagnie du peuple⁵³ ; quant à Tite-Live, il estime politiquement risquée l'attitude d'un souverain qui néglige ses Amis⁵⁴ — l'équivalent d'une haute administration dans les monarchies hellénistiques — et se montre fort libéral à l'égard de parfaits inconnus⁵⁵. Que tirer de ces notations ?

Manifestement, le souverain cherchait à se constituer un réseau de relations en dehors de la cour séleucide. Constatons, à la lumière des travaux d'I. Savalli-Lestrade, que cette conduite n'avait rien de

⁴⁹ Parmi les exemples de divinités transportées à Rome pour en devenir de nouvelles protectrices alors que la République est en paix avec leur cité d'origine, on compte notamment Asklepion, Vénus Érycine ou encore Cybèle. Sur l'introduction de Cybèle à Rome et sur les raisons politiques qui la motivent, voir les analyses de Scheid (2001), p. 126-128.

⁵⁰ Sur le rituel de l'*evocatio*, voir Basanoff (1945) et Le Gall (1976).

⁵¹ Polybe, 26, 2 : *μάλιστα δὲ πρὸς τοῖς ἀργυροκοπέοις εὐρίσκειτο καὶ χρυσοχοεῖοις, εὐρησιλογῶν καὶ φιλοτεχνῶν πρὸς τοὺς τορευτὰς καὶ τοὺς ἄλλους τεχνίτας.*

⁵² Sur la mauvaise réputation des artisans dans les sources littéraires, voir Feyel (2006), p. 432-437.

⁵³ Diodore, 29, 35 : *πρῶτον μὲν γὰρ ἐκ τῶν βασιλείων ὑπάγων λάθρα τῆς θεραπείας περιήει τὴν πόλιν ἀλλῶν ὅπου τύχοι δεύτερος ἢ τρίτος.*

⁵⁴ Sur ces Amis, se reporter à Savalli-Lestrade (1998), notamment aux p. 48-64 consacrées aux différents *philoï* d'Antiochos IV. Sur les *philoï* d'Antiochos IV, lire aussi Mittag (2006), p. 59-67.

⁵⁵ Tite-Live, 41, 3 : *non adloqui amicos, vix notis familiariter arridere, munificentia inaequali ses aliosque ludificari.*

déraisonnable en soi : d'autres souverains ont cherché à se faire des amis à l'extérieur de la cour, pratique qui s'est avérée judicieuse à maintes reprises⁵⁶. Le seul tort d'Antiochos est d'avoir recherché l'amitié, non de tel ou tel dynaste ou de quelque notable, mais de citoyens ordinaires. Peut-être faut-il voir dans ce parti-pris d'Antiochos une conséquence de l'intérêt qu'il porte à la *politeia* romaine, au sein de laquelle les consuls, le Sénat et le peuple, fort proches les uns des autres, collaborent au succès de la cité⁵⁷. Quoi qu'il en soit, les choix d'Antiochos n'ont rien d'anodin : la fréquentation des voyageurs de passage lui permettait d'avoir des informations et des avis sur son propre royaume et sur l'Orient de façon générale ; celle des orfèvres et d'autres artisans, spécialistes des métaux précieux, est intéressante, lorsque l'on se souvient de l'originalité des types attestés dans le monnayage frappé par Antiochos IV à Antioche⁵⁸, ou encore de l'étalage d'objets précieux en tous genres auxquels donnèrent lieu les fêtes de Daphné⁵⁹.

• **l'irruption dans les fêtes privées** : cette particularité d'Antiochos a suscité l'incompréhension de Polybe comme de Diodore. En quoi est-ce si surprenant ? Le goût de la fête n'a rien d'étonnant chez un souverain hellénistique, car elle lui permet de donner une image idéalisée de lui-même et de son royaume. À ce titre, Antiochos IV a aimé organiser des fêtes, tout comme Ptolémée II l'avait fait en son temps à Alexandrie⁶⁰. Ce qui a attiré l'attention des

⁵⁶ Savalli-Lestrade (1998), p. 384-387.

⁵⁷ Sur cet aspect de l'analyse polybienne de la constitution romaine au livre 6, lire Nicolet (1974a), p. 209-258.

⁵⁸ Sur ce point, lire Mørkholm (1963), p. 57-63, selon lequel Antiochos ne s'est jamais identifié à Zeus ou à Apollon comme on l'a longtemps cru, mais aurait voulu se présenter comme un dieu sur certaines de ses monnaies. Sur l'originalité du monnayage d'Antiochos IV à Antioche, lire Le Rider (1999a), p. 191-233. Voir aussi Le Rider et De Callatay (2006), p. 47-48, qui notent les changements de types monétaires imposés par le souverain dans le monnayage frappé à Antioche (notamment, l'introduction au revers du Zeus Nicéphore à la place de l'Apollon assis sur l'*omphalos*) et insistent sur le goût d'Antiochos pour l'ostentation.

⁵⁹ À ce sujet, et à propos de la richesse d'Antiochos IV, lire les analyses de Le Rider et De Callatay (2006), p. 178-179.

⁶⁰ Sur les *Ptolémaia* d'Alexandrie célébrées par Ptolémée II peut-être en 262, consulter le témoignage d'Athénée, 5, 196a-203b et le commentaire de Goukowsky (1992).

Anciens, c'est qu'Antiochos IV ne se soit pas contenté d'une représentation d'ordre public et politique, mais qu'il se soit introduit dans des fêtes organisées par des particuliers. En agissant de la sorte, il a semblé refuser de prendre en considération son propre statut — celui d'un souverain et celui des personnes qu'il rencontrait — de simples particuliers. Polybe évoque une apparition inattendue. Mais ne peut-on y voir une forme d'épiphanie, ce qui nous conduirait à évoquer un thème bien attesté chez les souverains hellénistiques ?

On le sait, Antiochos IV a pris l'épithète d'*Épiphane*, épithète officielle puisqu'elle figure sur le monnayage du souverain⁶¹. En cela, il s'insère dans une tradition bien établie. Le souverain hellénistique aime à se présenter comme épiphane — manifestation d'une puissance divine — et ce, dès l'époque des Diadoques. En atteste le comportement de Démétrios Poliorcète à Athènes connu grâce au témoignage de Plutarque⁶². Par ce choix, il entend répondre à une aspiration commune chez les Grecs qui attendent de leurs dieux des manifestations de puissance. Or cette attitude conduit le souverain hellénistique à instaurer une distance entre sa personne et le commun des mortels, à théâtraliser sa vie. Il prépare ses apparitions et les met en scène⁶³ ; il s'entoure d'une cour très hiérarchisée⁶⁴ qui fait écran entre la figure royale et le peuple. Antiochos, ainsi que le note

⁶¹ À ce sujet, voir Mørkholm (1963), p. 68-74 : le roi s'est successivement présenté sur ses monnaies comme *Basiléôs Antiochou*, puis comme *Basiléôs Antiochou Théou Épiphanous* et enfin comme *Basiléôs Antiochou Théou Épiphanous*. Sur tous ces aspects, voir aussi Mittag (2006), p. 128-139.

⁶² Les Athéniens, libérés de la tutelle de Démétrios de Phalère, ont considéré Démétrios Poliorcète comme un dieu épiphane : voir Plutarque, *Démétrios*, 10, 5 (la consécration de l'endroit où Démétrios était descendu de son char en arrivant à Athènes) ; 11, 1 (les ambassadeurs envoyés à Antigone et Démétrios désormais dénommés « théores ») ; 12 (le culte d'Antigone et de Démétrios associé aux cultes d'Athéna et de Dionysos) ; 23, 5 (Démétrios installé par les Athéniens dans l'opisthodomé du Parthénon comme *synnaos* d'Athéna).

⁶³ Sur cette mise en scène des apparitions royales dès l'époque des Diadoques, voir Plutarque, *Démétrios*, 34, 4 ; 41, 6-8. Lors de leurs campagnes militaires, les Lagides disposaient d'une tente officielle qui servaient pour les audiences et les repas d'apparat : voir Polybe, 5, 81, 5. Il y avait, par ailleurs, à Alexandrie, un « pylône chrématistique du Palais », qui servait certainement de tribune ou de loggia où le souverain se montrait à la foule : voir Polybe, 15, 30, 8. Nous devons ces références à l'amitié de P. Goukowsky qui prépare un travail sur Alexandrie telle que les textes littéraires la font connaître. Qu'il veuille bien trouver ici l'expression de notre gratitude pour l'intérêt qu'il a manifesté à notre étude.

⁶⁴ Sur ce point, voir Mooren (1975).

incidemment Diodore, agit à l'opposé de ses prédécesseurs et de ses contemporains : au lieu de créer de la distance avec ses sujets, il cherche à l'abolir, à briser toute étiquette. Dès lors, ses initiatives imprévues choquent et ne peuvent manquer de mécontenter les *philoï séleucides*.

• **l'intérêt pour le fait civique** : selon Polybe et Diodore, Antiochos a recherché puis exercé des magistratures civiques à Antioche. Il s'est montré délibérément et constamment généreux vis-à-vis des citoyens qu'il rencontrait. En soi, l'intérêt du monarque pour le fait civique n'a rien d'étonnant. Il est même traditionnel au sein de la dynastie séleucide. Comme l'a rappelé récemment L. Capdetrey⁶⁵, les Séleucides ont joué un rôle important dans l'urbanisation de l'Asie Mineure et de la Syrie, en fondant des colonies militaires (*katoikiai*) et des cités. Le propre père d'Antiochos IV, Antiochos III, a eu une attitude ambivalente à l'égard des cités. Elles étaient pour lui des objets de conquête⁶⁶, mais, une fois intégrées dans l'empire séleucide, elles devenaient des partenaires. Le souverain en prenait soin, n'hésitant pas à multiplier subventions et exemptions de taxes lorsqu'il le fallait, s'insinuant ainsi dans la fiscalité des cités⁶⁷. À l'instar de ses prédécesseurs, Antiochos IV s'est lui aussi montré généreux à l'égard des cités et en a fondé un certain nombre⁶⁸.

Le caractère novateur du comportement d'Antiochos IV tient dans le rôle joué par le souverain dans sa propre capitale. Antiochos IV a apprécié cette ville, au point d'y construire un nouveau quartier, Épiphaneia⁶⁹. Il y endosse le rôle du citoyen modèle, acceptant d'exercer des magistratures et se montrant affable à l'égard de ces concitoyens. Monarque, il veut remplir l'une des fonctions de tout

⁶⁵ Capdetrey (2007a), p. 60-72 (sur la fondation de cités en Syrie) et 158-167 (à propos des fondations de *katoikiai*).

⁶⁶ Sur ce point, Ma (2004).

⁶⁷ Sur cette interdépendance créée entre rois et cités, lire Capdetrey (2004) et Capdetrey (2007a), p. 395-428, ainsi que Chandezon (2004).

⁶⁸ Sur les cités fondées par Antiochos IV, lire Mørkholm (1966), p. 116-118, qui propose de réduire la liste proposée par Tcherikover (1927), p. 176, et Mittag (2006), p. 201-208, qui critique les raisonnements de O. Mørkholm et propose quelques compléments.

⁶⁹ Sur ce point, Mittag (2006), p. 145-149. Sur l'histoire d'Antioche à l'époque séleucide, voir Downey (1961), mais aussi Will (1995), p. 497-503 ; sur la rivalité entre Antioche et Séleucie de Piérie, lire G. Le Rider (1999b), p. 115-139.

citoyen dans une cité telle que la définit Aristote — la participation aux institutions civiques⁷⁰.

Intéressons-nous d'un peu plus près à ces magistratures remplies par Antiochos : il s'agit des fonctions de démarque et d'agoranome. Il y avait, à Antioche tout comme à Alexandrie, des *dèmes*⁷¹, mais la fonction de démarque n'est connue avec précision que dans le cas de l'Athènes classique : il y est le magistrat le plus important du *dème*, chargé de la tenue du registre des citoyens, du recouvrement des dettes contractées par des particuliers vis-à-vis du *dème*, ou encore d'un certain nombre de sacrifices⁷². En revanche, l'agoranomie, attestée dans de nombreuses cités, est une magistrature plus facile à évoquer. Les agoranomes, connus à Athènes dès le IV^e s.⁷³, y exercent la police des marchés, veillent au respect des lois relatives à l'agora, ce qui constitue en soi une tâche relativement ingrate. À l'époque hellénistique, outre les charges évoquées précédemment, ils se soucient également de l'approvisionnement de la cité en grains et en huile, et n'hésitent pas à acheter sur leurs fonds propres ce qui fait défaut en cas de pénurie ou de disette. La magistrature se transforme peu à peu en une liturgie exercée par les citoyens les plus riches⁷⁴. À Antioche, comme dans d'autres cités grecques ou hellénisées de Syrie, l'agoranomie est restée une magistrature étroitement liée aux activités du marché : des poids et des timbres amphoriques⁷⁵ en témoignent. Les passages de Polybe et de Diodore attestent qu'il y avait, pour la désignation des démarques et des agoranomes, des élections précédées d'une campagne électorale : le roi-

⁷⁰ Sur la persistance de l'idéal de participation dans les cités grecques à l'époque hellénistique, lire l'œuvre de Ph. Gauthier et notamment les pages réunies dans Gauthier (2011), p. 13-33 et 329-342. Voir aussi Fröhlich et Müller (2005), ainsi que Van Nijf et Alston (2011).

⁷¹ Sur les *dèmes* à Alexandrie, Fraser (1972), p. 40-46 ; sur les *dèmes* dans les cités du royaume séleucide, voir Birkman (1938), p. 158.

⁷² Sur tous ces aspects, voir la synthèse commode de Whitehead (1986), p. 121-139.

⁷³ Sur ce point, voir le témoignage de l'*Athēnaiōn Politeia*, 51, avec les notes de Rhodes (1993), p. 575-579.

⁷⁴ Sur cette magistrature et son évolution, lire la synthèse claire et bien informée de Migeotte, (2005). Se reporter également à Capdetrey et Hasenohr (2012) ainsi qu'à Fantasia (2012).

⁷⁵ Pour une présentation de ce dossier archéologique, lire Finkielsztejn (2012) (avec notamment un poids portant le nom de βασιλεῶς Ἀντιόχου Θεοῦ Ἐπιφανοῦς, p. 146). Notons qu'à la fin de cet article, l'auteur cite et commente brièvement Polybe, 26, 1 et 2 *Macc.*, 3, 4.

candidat y trouvait l'occasion de se rapprocher du peuple d'Antioche, de se faire connaître de lui.

Tel était certainement aussi le but des libéralités faites à divers citoyens. Polybe et Tite-Live les jugent déraisonnables. Polybe⁷⁶ se fait l'écho d'une visite retentissante d'Antiochos dans les bains publics d'Antioche où il se rendait souvent : pour répondre à une remarque d'un citoyen sur les parfums dont usent les rois, il aurait fait verser, lors d'une seconde rencontre, un vase rempli d'huile de myrrhe sur la tête de cet homme. Pour comprendre cet épisode, il faut se reporter à l'étude que R. Ginouvès a consacrée aux bains⁷⁷ : à l'époque hellénistique, le bain se pratique dans deux cadres bien distincts — le gymnase et les bains publics. Le bain était l'une des salles communes du gymnase⁷⁸ ; et après un bain de vapeur, les usagers du gymnase procédaient, seuls ou avec l'aide de masseurs à une onction d'huile⁷⁹, qui, à la basse époque hellénistique et à l'époque impériale, est fournie par les gymnasiarques⁸⁰. De même, dans les bains publics, l'on prenait, après le bain, une onction d'huile, et les bains publics, tout comme les gymnases, étaient de gros consommateurs d'huile⁸¹. Cette huile pouvait être parfumée⁸², ce qui ne surprend guère dans la mesure où l'huile est utilisée dans l'Antiquité pour fixer les parfums⁸³. De façon générale, les bains publics étaient fréquentés par toutes sortes de gens, notamment par les catégories les plus modestes de la population et leur réputation était des plus médiocres⁸⁴.

Dès lors, on est en droit de se demander avec Polybe comment un souverain sensé pouvait oser s'afficher dans un lieu malfamé et faire preuve de démesure en étalant un luxe indécent devant les gens les plus modestes d'Antioche. On le voit, la condamnation formulée par Polybe est d'ordre moral. Ce jugement ne doit toutefois pas occulter l'élément le plus intéressant de ce récit : Antiochos fréquentait

⁷⁶ Polybe, 26, 1, 12-14.

⁷⁷ Ginouvès (1962).

⁷⁸ Sur le *loutrôn*, voir Delorme (1960), p. 304-311.

⁷⁹ Voir Ginouvès (1962), p. 144-145.

⁸⁰ Sur ce point, voir les nombreux exemples (pour la plupart, de l'époque impériale) rassemblés par Wilhelm (1933), ainsi que Fröhlich (2009).

⁸¹ Ginouvès (1962), p. 209-214.

⁸² Sur l'onction d'huile, parfumée ou non, après le bain, Brun (2003), p. 172-173.

⁸³ Sur la parfumerie antique (à partir de l'étude d'une parfumerie délienne), Brun (2003), p. 174-175 et Brun (2004), p. 111-112.

⁸⁴ Ginouvès (1962), p. 216-219.

les bains publics d'Antioche ; or ces établissements étaient un lieu de sociabilité important⁸⁵, et en s'y montrant, Antiochos avait trouvé un moyen supplémentaire de se faire connaître du peuple.

Quelles que soient les conclusions à tirer de cette anecdote, constatons que les présents, certes plus ordinaires, faits par Antiochos à des citoyens d'Antioche ne sont pas sans parallèle. Selon Polybe, en effet, lors de sa campagne en Égypte en 169, au moment de son arrivée à Naucratis, Antiochos aurait fait distribuer une pièce d'or à chacun des Grecs de Naucratis, pour montrer sa bienveillance envers cette cité⁸⁶.

Concluons : examinés séparément l'une après l'autre, aucun des gestes d'Antiochos ne paraît en soi déraisonnable. Certes, Antiochos paraît avide de reconnaissance et cherche toujours à se mettre en valeur personnellement. Mais, en fait, ce que les sources littéraires lui reprochent, c'est surtout de ne pas avoir su rester à sa place et d'avoir par son attitude contribué à brouiller des repères. Faut-il pour autant, à leur suite, le taxer d'incohérence ? En réalité, les mesures décrites par Polybe, Diodore et Tite-Live forment un tout cohérent, si on veut bien prendre en considération les grands problèmes de la monarchie séleucide.

Dès les débuts de la dynastie, un souverain séleucide doit toujours faire face à des difficultés lors de son avènement, ne serait-ce que parce qu'il doit asseoir son autorité par la victoire. Qu'il se montre hésitant, qu'il paraisse trop jeune, et des usurpateurs surgissent, profitant des tendances centrifuges qui agitent le royaume⁸⁷ : pour preuve, les problèmes rencontrés en Syrie par Antiochos I^{er} pour s'imposer comme roi à la mort de son père, alors même qu'il était déjà co-régent⁸⁸, ou encore les révoltes que le jeune Antiochos III dut affronter dès son avènement⁸⁹. Selon P. F. Mittag⁹⁰, Antiochos IV a

⁸⁵ Point nettement souligné par Ginouvès (1962), p. 217.

⁸⁶ Polybe, 28, 3, 20, 11 : χρησάμενος δὲ καὶ τούτοις φιλανθρώπως καὶ δοὺς ἑκάστῳ τῶν Ἑλλήνων τῶν κατοικούντων χρυσοῦν προῆγεν ἐπὶ τῆς Ἀλεξανδρείας. Sur la monnaie utilisée à cette occasion par Antiochos, voir le commentaire (avec les références bibliographiques afférentes) de Walbank (1979), p. 356.

⁸⁷ Sur tout cela, se référer dorénavant aux travaux de B. Chrubasik. En attendant la publication de sa thèse de doctorat encore inédite, lire B. Chrubasik (2012).

⁸⁸ Sur ce point, voir Will (1979), p. 139-142.

⁸⁹ Sur la révolte de Molon et l'usurpation d'Achaios, voir Will (1982), p. 17-26.

⁹⁰ Mittag (2006), p. 42-48.

connu, comme ses prédécesseurs, un avènement difficile. Il n'a pu s'imposer qu'avec l'appui des Attalides et des Athéniens, grâce aussi à l'abstention des Romains ; il a dû consentir à épouser Laodice, la femme de son frère défunt Séleucos IV, et à adopter son neveu. Une fois devenu roi, il s'est trouvé à la tête d'un royaume riche encore, mais affaibli par la défaite de Magnésie du Sipyle et la paix d'Apamée. Son projet a donc tout naturellement consisté à renforcer le pouvoir et l'influence de son trône. Dans ce but, il a tenté de s'inspirer des mœurs romaines, espérant ainsi emprunter à la puissance conquérante l'une des clés de son succès. Toujours, dans cette perspective, à Antioche même, il a cherché des soutiens autres que les piliers traditionnels de la monarchie comme les Amis au sein du peuple. De façon plus générale, il s'est aussi efforcé de se présenter, à sa manière, comme un dieu épiphane, tentant ainsi de donner un surcroît de légitimité à son pouvoir. Enfin, il a manifesté un intérêt personnel pour les institutions civiques et pour l'institution de la cité, relais administratif commode pour toute monarchie hellénistique. Loin d'être des lubies de souverain fou, ces mesures constituaient autant de moyens d'affermir le trône séleucide, sa légitimité et son pouvoir à l'intérieur même de l'Empire. Telle est la conclusion qu'une analyse comparée de deux cas particuliers mais bien documentés — la politique menée par Antiochos IV en Babylonie et en Judée — semble confirmer.

2. ANTIOCHOS IV EN BABYLONIE ET EN JUDÉE

En Judée et en Babylonie, Antiochos se trouve confronté à une situation assez différente de celle qu'il connaît à Antioche. Il ne s'agit plus de se faire accepter par des populations grecques, mais par des communautés indigènes plus ou moins hellénisées. Elles sont organisées selon un mode de fonctionnement très différent de celui des cités grecques, plus familières au souverain. Babylonie et Judée illustrent la grande diversité du royaume séleucide, et témoignent des difficultés auxquelles font face les souverains hellénistiques — variété des langues, des traditions culturelles, des structures sociales et des interlocuteurs. Dès le début du deuxième millénaire, une société extrêmement complexe s'est développée en Babylonie. Elle est

organisée autour d'importants centres urbains, cadres d'une culture brillante très marquée par l'usage de l'écrit⁹¹. Suite à la conquête perse, Babylone a perdu sa prééminence politique, mais reste une capitale religieuse, culturelle et économique brillante, dont le principal sanctuaire est l'Esagil, dédié au dieu Marduk⁹². Capitale éphémère d'Alexandre, elle a perdu tout rôle politique depuis la fondation de Séleucie du Tigre. Elle reste toutefois une interlocutrice des souverains séleucides, dont elle accueille quelques services administratifs. Plus au sud, Uruk, est, elle aussi, une ville importante : à l'époque hellénistique, son grand sanctuaire est le Bit Reš, consacré au dieu Anu. Elle est plus éloignée de la capitale séleucide, et les Grecs devaient y être moins nombreux qu'à Babylone. La communauté suméro-akkadienne y reste active pendant toute l'époque hellénistique et produit des milliers de tablettes⁹³. La Judée hellénistique, quant à elle, paraît encore davantage en marge du royaume séleucide. Alexandre n'y a sans doute jamais séjourné, et elle a été plus victime qu'actrice des luttes entre Lagides et Séleucides dans la région. Un temps sous tutelle lagide, elle est intégrée dans le royaume séleucide par Antiochos III⁹⁴.

En Babylonie comme en Judée, les premiers rois séleucides ont adopté une politique similaire. Ils ont confié la gestion des affaires locales aux personnes qui leur semblaient posséder la meilleure légitimité et disposer d'une autorité incontestable sur la population. Le Grand Prêtre à Jérusalem semble ainsi avoir été l'interlocuteur privilégié des souverains lagides puis séleucides⁹⁵. Il a récupéré l'essentiel des pouvoirs civils du gouverneur perse et prolongé un processus déjà enclenché sous les Achéménides. L'attitude d'Antiochos III, au moment où la Judée passe sous contrôle séleucide,

⁹¹ Pour une introduction générale à l'histoire mésopotamienne, voir Joannès et Michel (2001).
Sur la Babylonie hellénistique, voir Clancier (2007), Graslin-Thomé (2012).

⁹² Sur Babylone à l'époque hellénistique, voir Boiy (2004).

⁹³ Il n'existe pas encore, concernant Uruk, de synthèse semblable à celle proposée en 2004 par T. Boiy sur Babylone. Voir cependant Monerie (2012).

⁹⁴ Sur le récit événementiel, voir Grabbe (2008), Mimouni (2012).

⁹⁵ Se reporter à Rooke (2000), Graslin-Thomé (2014).

est bien connue grâce à trois documents conservés par Flavius Josèphe et souvent commentés⁹⁶. L'un d'eux — une lettre d'Antiochos III adressée au stratège de Cœlé-Syrie peu après 200 — s'avère particulièrement intéressant. Le roi y définit le statut des Juifs⁹⁷, conformément à une pratique communément employée par les Séleucides pour intégrer un nouveau territoire à leur empire. Il consent différentes exemptions de taxes à des membres du clergé⁹⁸, signe de l'alliance stratégique qui semble alors se nouer entre la couronne et le clergé de Jérusalem. Il ne mentionne pas le Grand Prêtre parmi les bénéficiaires de ces dispositions fiscales. Mais ce dernier a dû rapidement reprendre une place éminente, puisque, dès le règne de Séleucos III, le Grand Prêtre Onias sert à nouveau d'intermédiaire entre les souverains et le peuple de Jérusalem, si l'on en croit le *Deuxième livre des Maccabées*⁹⁹.

Lors de la conquête de Babylone par Alexandre, le haut clergé du temple de l'Esagil semble avoir réussi un coup de maître, en se portant à la rencontre du conquérant et en se présentant comme l'interlocuteur légitime de la couronne¹⁰⁰. Il devient, sous les premiers Séleucides, un partenaire privilégié du pouvoir royal, alors même qu'il ne représente plus, à cette époque, qu'une petite partie de la population de Babylone. Le récit donné par Arrien de l'entrée d'Alexandre dans Babylone est à ce titre tout à fait significatif¹⁰¹. Selon Arrien, la population de Babylone, précédée par les mages — dans lesquels il faut reconnaître les membres du clergé de l'Esagil — se serait porté au devant du conquérant. Fidèle à ses habitudes, Alexandre confie le pouvoir local à des membres des élites indigènes qui lui paraissent à la fois influents et prêts à reconnaître son autorité. Les membres du

⁹⁶ Flavius Josèphe, *AJ*, 12, 138-153.

⁹⁷ Voir Bickerman (1937b) ; Will et Orrieux (1986), p. 96 ; Sartre (2001) ; Capdetrey (2007a) ; Gera (2009).

⁹⁸ Flavius Josèphe, *AJ*, 12, 138-144. Antiochos III accorde l'exemption de la taxe par tête, de l'impôt coronaire et de l'impôt sur le sel aux membres de la *gêrousia*, aux prêtres, aux scribes et aux chantres du Temple.

⁹⁹ 2 *Macc.*, 3, 9.

¹⁰⁰ Boiy (2011).

¹⁰¹ Arrien, *Anabase*, 3, 15, 5. Voir également Quinte-Curce, *Histoires d'Alexandre le Grand*, 5. Le récit d'Arrien est d'autant plus crédible qu'il reprend la trame des entrées royales triomphales bien connues pour les époques antérieures. Voir Briant (2009), Tolini (2012).

clergé de Babylone répondent à ces deux critères et ont su le faire savoir au conquérant dès son entrée dans la ville. Ils en tirent un bénéfice politique inespéré. Le haut clergé de l'Esagil se voit confier, par le pouvoir politique, des responsabilités civiles dans une ville où son influence réelle est en fait réduite : la majeure partie de la population babylonienne parle dorénavant principalement l'araméen¹⁰² et non plus l'akkadien, et on ne sait si elle rend encore un culte aux divinités mésopotamiennes traditionnelles. L'administrateur civil du sanctuaire, le *šatammu*¹⁰³, est mentionné dans de nombreux textes où il semble servir d'intermédiaire entre le pouvoir royal et les Babyloniens¹⁰⁴. La *kiništu*, assemblée de l'Esagil¹⁰⁵, participe à la gestion des affaires du temple, le plus souvent en lien avec le *šatammu*¹⁰⁶.

Des envoyés royaux apparaissent à Babylone dès le début de la présence séleucide, et exercent, au nom du roi, un contrôle sur l'Esagil. Les chroniques astronomiques mentionnent, dès le règne d'Antiochos I^{er}, un *paqdu*¹⁰⁷. Cette personne porte un titre trop général pour que l'on puisse déduire la nature exacte de ses fonctions. Les quelques attestations connues le montrent associé à la fois au temple et au pouvoir royal. Le titre apparaît ainsi dans les listes de rations versées par l'Esagil¹⁰⁸ au personnel du temple et plusieurs *paqdu* sont associés au roi dans un compte rendu astronomique¹⁰⁹. À l'époque

¹⁰² Voir Beaulieu (2008), Joannès (2009). Le moment où l'araméen devient la langue majoritairement parlée dans la région est difficile à dater avec précision, mais il est assurément antérieur à l'époque hellénistique. Voir Hackl (sous presse).

¹⁰³ Sur le *šatammu*, voir Van der Spek (2000). Les compétences administratives du *šatammu* s'étendent à certains autres temples de la région, comme celui de Borsippa. Il représente la ville devant les autorités royales. Sur ce point, voir Boiy (2004).

¹⁰⁴ C'est le cas notamment dans BCHP 12.

¹⁰⁵ La *kiništu* est presque toujours mentionnée en relation avec le *šatammu*. On ne connaît pas avec précision la composition de cette assemblée. À l'époque néo-babylonienne, elle rassemble les possesseurs de prébendes. Peut-être en est-il de même à l'époque hellénistique, mais, en son état actuel, la documentation ne permet pas d'en être certain. Voir Boiy (2004).

¹⁰⁶ Sur le fonctionnement institutionnel de l'Esagil à l'époque hellénistique, voir Boiy (2004), Clancier (2012).

¹⁰⁷ Voir Boiy (2004), Clancier (2012), p. 314-315.

¹⁰⁸ Voir Boiy (2004), p. 210.

¹⁰⁹ AD 1 -273B, 34'. Boiy (2004), p. 210.

d'Antiochos I^{er}, il existe à Babylone un *paqdu* dit « de Nikanôr ». Peut-être s'agit-il du représentant local d'un fonctionnaire séleucide nommé Nikanôr. En tout cas, le *paqdu* de Nikanôr est un rouage important du temple, toujours mentionné immédiatement après le *šatammu*¹¹⁰. Son nom, bien babylonien, ne laisse guère de doute sur le fait qu'il appartient aux notables locaux.

D'autres représentants du pouvoir séleucide apparaissent dans les textes. À Babylone un *pāhāt bābili*¹¹¹ porte un titre ancien, qui sert à désigner le satrape à l'époque achéménide. Il exerce une fonction proche de celle de l'ἐπιστατής. La première attestation de cette fonction à l'époque hellénistique date de la fin du règne d'Antiochos III¹¹² mais peut-être existait-elle auparavant. Une tablette du début de l'époque hellénistique signale enfin l'existence d'un responsable du domaine royal (*bīt šarri*)¹¹³.

À Uruk également, les souverains hellénistiques choisissent comme interlocuteurs des représentants des notabilités suméro-akkadiennes traditionnelles, groupées autour du temple du Bit reš. C'est ainsi que sous le règne de Séleucos II d'importants travaux de réfection du sanctuaire sont effectués par un certain Anu-uballit, gouverneur (*šaknu*) d'Uruk¹¹⁴. Ce dernier porte un nom babylonien, mais un texte précise qu'Antiochos II lui a octroyé un second nom grec, Nikarchos. Il s'agit donc très vraisemblablement d'un Babylonien qui entretient des liens privilégiés avec les groupes dirigeants grecs. Comme à Babylone, des représentants du pouvoir royal sont attestés dès le début de la présence séleucide : on retrouve, en 208-209, un *paqdu* à Uruk comme à Babylone¹¹⁵. Le pouvoir royal est également représenté sur place par un « *chréophylax* d'Orchoï » connu par des empreintes de sceaux¹¹⁶. Il est notamment chargé du prélèvement des taxes.

¹¹⁰ Se reporter à Boiy (2004), p. 195-196, 209, 219 ; Clancier (2012), p. 315.

¹¹¹ Voir Boiy (2010), p. 209-210.

¹¹² AD 3 -161.

¹¹³ BM 68610. Se reporter à Clancier (2012), p. 70.

¹¹⁴ Lire Kose (1998), p. 22, Monerie (2012), p. 333-339.

¹¹⁵ Voir OECT 9 42, une vente de prébende qui fait mention d'une vente antérieure, effectuée en 209-208.

¹¹⁶ Sur les sceaux d'Uruk, lire Wallenfels (1996) et, avant lui ; Rostovtzeff (1932). La présence du *chréophylax* royal à Uruk est ancienne, puisqu'un sceau appartenant à l'un de

En Babylonie comme en Judée, les premiers souverains hellénistiques choisissent donc des interlocuteurs locaux parmi les notabilités liées aux temples. À Jérusalem, ces notabilités ne forment plus qu'un groupe influent mais minoritaire, tandis qu'à Jérusalem, elles contrôlent le sanctuaire auquel se réfère l'ensemble de la population.

En Judée, l'attitude d'Antiochos IV diffère radicalement de celle que ses prédécesseurs avaient adoptée. Sa conduite vis-à-vis de Jérusalem est rapportée avec force détails¹¹⁷ dans les livres des *Maccabées*, dans les *Antiquités juives* de Flavius Josèphe¹¹⁸ mais aussi de manière plus allusive dans le livre de *Daniel*¹¹⁹. Antiochos IV nomme directement comme Grand Prêtre, Jason¹²⁰, puis Ménélas¹²¹. Il autorise la fondation d'une cité à Jérusalem, au grand scandale des rédacteurs des *Maccabées*. Devant les troubles suscités par ces réformes, et au retour d'une campagne d'Égypte catastrophique, il s'arrête à Jérusalem, pille et profane le temple, y installe le culte de Zeus Olympien¹²². Il prend enfin une série de mesures rassemblées dans ce que les textes qualifient d'édit de persécution. Le contenu n'en a pas été conservé, et l'on peut même douter de sa réalité historique, mais les auteurs des deux livres des *Maccabées* prétendent qu'il revient à interdire le judaïsme. Cette politique, d'une radicalité inconnue dans l'antiquité, a laissé perplexe plus d'un commentateur. Certains y ont vu le signe de la folie d'Antiochos IV¹²³, ou de sa volonté de propager l'hellénisme¹²⁴. Selon E. Bickermann, qui suit sur

ces personnages a ainsi été retrouvé sur une tablette datant de 275. Voir Lindström (2003), p. 59-68 ; Canali de Rossi (2004), p. 79-80.

¹¹⁷ La bibliographie est considérable. Voir, en dernier lieu, Mittag (2006), Wilker (2011)

¹¹⁸ Flavius Josèphe, *AJ*, 12, 238-240.

¹¹⁹ *Daniel*, 11, 28-30. Le règne d'Antiochos IV est peut-être évoqué également dans la version longue du livre de Daniel. Voir Sérandour (2002) et Potts (2011).

¹²⁰ *2 Macc.*, 4, 8.

¹²¹ *2 Macc.*, 4, 24. La tradition sur l'origine sacerdotale ou non de Ménélas paraît confuse. Voir Schwartz 2008, p. 189.

¹²² Le sanctuaire du mont Garizim est également dédié à Zeus : voir *2 Macc.*, 6, 2.

¹²³ Schürer (1973).

¹²⁴ Bevan (1920), Weitzman (2004).

ce point le *Premier livre des Maccabées*¹²⁵, Antiochos IV se serait laissé entraîné par les manigances de Ménélas — lequel souhaitait voir abolir au maximum les différences entre Grecs et Juifs. D'après V. A. Tcherikover, il aurait cherché à réprimer une révolte menée par des Juifs pieux, choqués par les réformes menées par les élites hellénisées¹²⁶. Pour J. Ma, il aurait voulu procéder à une simple réorganisation administrative¹²⁷. On le voit, les interprétations sont extrêmement diverses. La responsabilité d'Antiochos IV dans ces troubles a été jugée de manière très différente. Pour les uns, le souverain aurait sciemment déclenché le conflit, désireux, après l'humiliation d'Éleusis, de montrer qu'il était encore un souverain majeur¹²⁸. Pour d'autres¹²⁹, l'édit résulterait d'une erreur d'appréciation, sans volonté particulière d'oppression religieuse¹³⁰.

Cette multiplicité des interprétations proposées témoigne de la difficulté à construire un discours historique à partir de sources qui sont éminemment partisans. Les livres des *Maccabées*, suivis par Flavius Josèphe, proposent une histoire destinée à l'édification du peuple¹³¹. Dès lors, ils soulignent des faits mineurs lorsqu'ils semblent avoir une portée symbolique, et présentent comme inédites des pratiques en fait communes à tout l'empire séleucide. La volonté du rédacteur du *Deuxième livre des Maccabées* de légitimer la dynastie hasmonéenne introduit un biais supplémentaire. Le récit des événements se trouve alors entaché d'erreurs historiques et de parti-pris. En tirer une analyse historique paraît bien aventureux et presque vain — à moins de les rapprocher d'autres documents.

Lorsqu'elle est mise en relation avec la politique menée en Babylonie et dans d'autres régions du royaume, l'attitude

¹²⁵ *I Macc.*, 49. Voir Bickerman (1937) ; Will et Orrieux (1986), p. 146.

¹²⁶ Tcherikover (1959), p. 175-203.

¹²⁷ Selon Ma (2012), Antiochos IV aurait voulu subordonner l'*ethnos* juif à la cité d'Antiocheia et l'édit de persécution ne contiendrait en réalité pas d'autres mesures que celles que l'on applique à toute communauté passant sous l'autorité administrative d'une cité.

¹²⁸ Gruen (1993).

¹²⁹ Voir notamment Bickerman (1937), Sartre (2001), p. 350-352.

¹³⁰ Les troubles qui ont lieu à Jérusalem ont pour motif la défense de la Torah. Antiochos IV aurait alors décidé de la supprimer sans voir que cela conduisait, en pratique, à interdire le judaïsme.

¹³¹ Lire Hadas-Lebel (2012).

d'Antiochos IV vis-à-vis de Jérusalem paraît en effet plus compréhensible. Elle trouve des parallèles étroits, qui ne sont pas toujours apparus comme tels parce que les réactions des populations locales ont été bien différentes. Le souverain semble avoir voulu appliquer des mesures semblables en divers points du territoire qu'il contrôlait. Mais, si elles n'ont pas rencontré de fortes résistances dans d'autres parties du royaume, elles ont suscité une vive révolte en Judée.

La politique d'Antiochos IV ne crée guère de troubles ailleurs qu'en Judée, car elle prolonge en partie des réformes entreprises par ses prédécesseurs : des représentants du pouvoir séleucide sont présents dans les temples de Babylonie dès le début de la présence grecque. Mais le contrôle des temples par le pouvoir royal semble se renforcer à partir du règne de Séleucos IV, aussi bien en Babylonie qu'en Syrie. D'après une inscription récemment trouvée à Maresha, Séleucos IV promulgue, en 178, une lettre¹³² dont l'objet est de nommer un grand prêtre pour toute la région — Judée incluse. L'interprétation de ce texte fait difficulté, mais les commentateurs s'accordent sur une implication plus directe qu'auparavant de l'administration royale dans la gestion des temples de Cœlé-Syrie et de Phénicie. Séleucos IV aurait cherché à réorganiser les rapports entre la couronne et les autorités religieuses de la région. Une telle réforme n'est pas sans précédent. On connaît, en Asie Mineure, dès le règne d'Antiochos III, un grand prêtre préposé à la gestion de tous les sanctuaires de la région¹³³. La réforme menée en Cœlé-Syrie pourrait donc n'être que la transposition d'une mesure appliquée auparavant en Asie Mineure.

Selon le *Deuxième livre des Maccabées*¹³⁴, Séleucos IV aurait envoyé à Jérusalem son principal ministre, Héliodore, pour s'emparer

¹³²Voir Cotton et Wörrle (2007) et Gera (2009) qui publie des fragments complémentaires. Jones (2009) a corrigé en plusieurs points l'*editio princeps* et a fourni une traduction anglaise du texte. Sur cette inscription de Maresha, voir l'analyse critique de Ph. Gauthier, *Bull.* 2007, 173.

¹³³Sur ce point, lire Müller (2000) et Ph. Gauthier, *Bull.* 2001, 127.

¹³⁴ 2 *Macc.*, 3, 1-4, 6.

du trésor du Temple¹³⁵. Mais sa mission n'aurait-elle pas été bien plutôt de reprendre le contrôle administratif du sanctuaire de Jérusalem ? Au cours de la même période, un *prostatès* apparaît à Jérusalem. Il s'agit d'un certain Simon¹³⁶, juif appartenant à une famille sacerdotale¹³⁷. Il est chargé d'intervenir dans les affaires matérielles et financières concernant le Temple¹³⁸. Un désaccord naît avec le Grand Prêtre à propos d'affaires concernant la « police des marchés de la ville ». Il est visiblement question d'affaires économiques et financières, indirectement liées au temple, mais sur lesquelles le Grand Prêtre a autorité. Le texte ne permet pas de savoir quand cette fonction a été instituée à Jérusalem. Mais il fait écho à l'inscription de Maresha et aux propos de Flavius Josèphe. Ces trois documents attestent que la couronne séleucide procède, à cette époque, à une reprise en main administrative des temples. Après 168, Antiochos IV ne fait qu'imposer des mesures similaires, en installant un Phrygien du nom de Philippe à Jérusalem, et un certain Andronicos au sanctuaire samaritain du mont Garizim¹³⁹.

En Babylonie aussi, le contrôle royal s'est peut-être renforcé au début du II^e s. Un nouveau titre, le *zazzaku*, est attesté pour la première fois à l'époque hellénistique sous le règne d'Antiochos IV. Le *zazzaku*

¹³⁵La nature et l'origine de ce trésor ont fait l'objet de spéculations qui ne relèvent pas de notre propos. Voir Doran (2012), p. 78-90 ; Mimouni (2012), p. 304-306.

¹³⁶ 2 *Macc.*, 3, 4. Doran (2012), p. 79-90.

¹³⁷ Ce Simon est frère de Ménélas, et les mêmes problèmes se posent quant à son origine, sacerdotale ou non. Voir Schwartz p.189. Flavius Josèphe 12, 239 fait de Ménélas le frère d'Onias III et de Jason, tandis que 2 *Macc.*, 3, 4 affirme que Simon n'est pas de famille sacerdotale.

¹³⁸ 2 *Macc.*, 3, 4.

¹³⁹ 2 *Macc.*, 5, 22-23. Deux inscriptions de Délos mentionnent le mont Garizim. Voir l'édition et le commentaire qu'en propose Bruneau (1982). Dusek (2012), p. 84-85, remarque que le sanctuaire du Garizim n'est pas mentionné de la même manière dans ces deux inscriptions déliennes. La plus ancienne, que la paléographie permet de dater approximativement des années 250-175, évoque le *ιερόν ἅγιον Ἀργαριζείν* « le sacré et saint Garizim » ; la plus récente, approximativement datable de la période 150-50, mentionne simplement le *ιερόν Ἀργαριζείν*, le « sacré Garizim ». Dusek (2012) croit déceler, dans l'omission de l'adjectif ἅγιον, la trace d'un changement de statut, qui daterait du règne d'Antiochos IV. Mais il faut rappeler ici que ces deux inscriptions émanent d'une association privée, celle des Israélites qui versent contribution au Garizim. Elles n'ont rien d'officiel : peut-on, dès lors tirer, quelque conclusion que ce soit d'une différence de formulation, somme toute, minime ? N'est-ce pas surinterpréter les textes ?

est bien connu à l'époque néo-babylonienne¹⁴⁰. Il désigne alors une personne nommée par le roi pour surveiller les finances des temples. Les attestations de *zazzaku* à l'époque hellénistique confirment le lien entre ce dernier et le souverain. Elles montrent aussi que le *zazzaku* est issu des grandes familles de Babylone : « Ce mois, le 6^{ème} jour, un Babylonien, un joaillier, un frère du *šatammu* de l'Esagil qui, à sa place, *re[mplissait]* l'office de *šatammu*, fut nommé à la charge de *zazakku* selon le message sur peau du roi »¹⁴¹.

Le *zazzaku* de Babylone, tout comme le *prostatès* de Jérusalem, sont choisis parmi les notables locaux. Leur acceptation par la population en est facilitée, mais dans une certaine mesure seulement, car ils sont chargés de veiller aux intérêts royaux. Leur fonction les conduit notamment à intervenir dans les affaires financières du sanctuaire. Ils se retrouvent donc souvent mis en cause lors de tensions entre le pouvoir central et la population locale. C'est le cas à Jérusalem lorsque le Grand Prêtre Onias III s'oppose à l'envoyé de Séleucos IV¹⁴².

Pour l'heure, il est impossible d'apprécier la chronologie des réformes conduisant à l'intervention plus directe du pouvoir royal dans la gestion des temples. Menées simultanément, ces réformes attesteraient une réorganisation administrative de grande ampleur. Mais les sources, en leur état actuel, ne permettent pas d'affirmer que les choses se soient ainsi passées. Pourquoi ne pas songer, de façon peut-être plus vraisemblable, à une évolution progressive dans les diverses parties de l'empire séleucide ? Une réforme réussie ici a pu en inspirer une autre ailleurs et d'esprit similaire. La fonction ancienne de *zazzaku*, aurait ainsi été reprise en Babylonie, où il ne s'agissait que

¹⁴⁰ Le *zazzaku* est bien connu dans les sources babyloniennes : voir Joannès (1994), Mac Ginnis (1996), Boiy (2004), p. 161 (principalement pour l'époque de Nabonide). Il s'agit alors d'un haut fonctionnaire qui relaie le pouvoir royal auprès des sanctuaires. Il exerce peut-être d'autres fonctions, mais la documentation, qui concerne essentiellement les temples, ne les signale pas. Les lettres de Mari, qui datent du début du deuxième millénaire, mentionnent un *zazzaku*. Ses prérogatives sont alors très semblables à celles de ses lointains collègues néo-babyloniens. On en conclut généralement à juste titre que les fonctions du *zazzaku* n'ont guère évolué entre la période néo-babylonienne et hellénistique.

¹⁴¹ AD -168, A13'.

¹⁴² 2 *Macc.*, 3, 9.

d'une réforme mineure, puisque des représentants du roi étaient présents depuis longtemps dans les grands sanctuaires. Amorcée dès le règne d'Antiochos III en Asie Mineure, appliquée sans heurts perceptibles à Babylone à en croire nos sources, une réforme visant à assurer le contrôle des sanctuaires par le pouvoir royal aurait ensuite été étendue à d'autres régions du royaume. L'état actuel de la documentation ne permet pas d'aller au-delà de cette suggestion.

Il nous semble toutefois que la comparaison entre les politiques menées à Antioche, Babylone et Jérusalem permet aussi de faire quelques observations instructives et, par là, de mieux comprendre les aspects les plus novateurs du projet politique d'Antiochos IV. Le parallélisme entre les réformes entreprises à Jérusalem et Babylone a parfois été souligné¹⁴³. Il n'a toutefois jamais été mis en regard avec la politique menée à Antioche. Assurément, les cas de Babylone, Jérusalem et Antioche ne sont pas semblables en tous points : un souverain séleucide ne s'adresse pas de la même manière à des Grecs, vivant dans une cité, et à des populations indigènes, dont les structures politiques et sociales sont bien différentes. Certains traits du comportement d'Antiochos IV à Antioche sont ainsi logiquement absents à Babylone et Jérusalem. L'imitation des mœurs romaines ou l'irruption dans les fêtes privées — deux traits caractéristiques de l'action d'Antiochos à Antioche même — ne sont pas mentionnées à Jérusalem ou Babylone, où le roi ne se rend guère. Les sources sont par ailleurs de nature trop différente pour permettre une comparaison suivie. Toutefois, en dépit de ces difficultés, deux points fondamentaux mentionnés par les sources littéraires — la recherche de nouveaux interlocuteurs et l'intérêt pour le fait civique — trouvent un parallèle intéressant à Babylone et Jérusalem.

Reprenons, point par point, l'ensemble du dossier :

• **la recherche de nouveaux interlocuteurs** : si l'on en croit Polybe, Diodore et Tite-Live, Antiochos IV a délaissé ses interlocuteurs traditionnels pour s'adresser aux citoyens ordinaires

¹⁴³ Voir Boiy (2010), p. 209-210 et Graslin-Thomé (2014).

d'Antioche. Les sources littéraires y voient le signe de la folie d'Antiochos IV, mais la comparaison avec la politique menée à Jérusalem et Babylone incite à avancer une autre explication. Dans les trois cas, Antiochos IV semble rechercher d'autres soutiens que ceux sur lesquels comptaient les premiers Séleucides. Les notables qui avaient réussi à conserver ou accaparer une partie des pouvoirs locaux après la conquête semblent perdre leur influence au profit de personnages nouveaux.

On le voit bien à Jérusalem où l'enchaînement des événements a été rapide et spectaculaire, et a conduit à la fin de la dynastie des Oniades. Il en a peut-être été de même, *mutatis mutandis*, à Uruk. La famille Anu-balassu-iqbi s'était, au cours de la seconde moitié du III^e s., imposée comme l'interlocutrice privilégiée du roi séleucide. Anu-Balassu-iqbi, un notable lié aux temples¹⁴⁴, portait les titres de *rab ša rēš āli ša uruk* (chef des officiers de la ville d'Uruk) et de *paqdu ša bīt ilāni* (député du temple) en 221¹⁴⁵. Ces fonctions semblent avoir été transmises à ses fils, Anu-uballiṭ Képhalôn, attesté en tant que *rab ša rēš āli ša uruk* et Anu-belšunu *paqdu ša uruk* en 209-208¹⁴⁶. Anu-uballiṭ Képhalôn est attesté comme *rab ša rēš āli* par plusieurs textes, dont le plus récent date du règne de Séleucos IV¹⁴⁷.

La génération suivante semble avoir, elle aussi, exercé des charges importantes : le fils d'Anu-bēl-šunu, également nommé Anu-uballiṭ, est attesté en tant que *paqdu ša bīt ilāni* en 185¹⁴⁸, tandis que le fils de Képhalôn, Diophantos/Anu-balassu-iqbi, apparaît en tant que *rab ša rēš āli ša uruk* en 173¹⁴⁹. Diophantos, fils d'Anu-uballiṭ et petit fils d'Anu-balassu-iqbi, perd au cours des décennies 170-160, c'est-à-dire pendant les règnes de Séleucos IV et de son frère Antiochos IV, ses charges, qui reviennent à une autre famille urukéenne¹⁵⁰. En 168,

¹⁴⁴ Anu-balassu-iqbi se réclame de la descendance d'Ah'ûtu. Les grandes familles de culture suméro-akkadienne se rattachent ainsi, à l'époque hellénistique, d'ancêtres qui attestent de l'ancienneté et de l'importance de leur origine. Voir Clancier (2007).

¹⁴⁵ Respectivement TCL VI 01, et NCTU 01. Voir Monerie (2012), p. 333.

¹⁴⁶ OECT 9 42, vente d'une prébende en 187-175, qui fait allusion à l'intervention, en 209-208, de ces deux personnages. Voir Monerie (2012), p. 334.

¹⁴⁷ Peut-être 181-182, BiMes 24 54. Voir Monerie (2012), p. 339.

¹⁴⁸ BaM beih 2 118.

¹⁴⁹ Tablette inédite BM 114408 citée par Monerie (2012), p. 340.

¹⁵⁰ Monerie (2012), p. 347.

un texte inédit mentionne un certain Anu-mukīn-apli, fils de Lābāši et descendant de Hunzû, comme titulaire de la charge de *rab ša rēš āli ša uruk*. La transmission familiale de la charge s'est donc interrompue sous le règne d'Antiochos IV. La documentation ne permet pas de savoir ce qu'il est advenu des descendants d'Anu-balassu-iqbi, mais donne l'impression que les notables locaux se trouvent écartés au profit de nouveaux venus¹⁵¹.

À Babylone, le changement s'est opéré différemment. Il a concerné des symboles, lourds de signification. Les prédécesseurs d'Antiochos IV s'adressaient au *šatammu* lorsqu'ils souhaitaient communiquer des informations importantes aux habitants de la ville. À partir des premières années du règne, les lettres royales traditionnellement adressées au *šatammu* et à l'assemblée de l'Esagil¹⁵² le sont désormais aux citoyens de Babylone. Les missives royales ne sont plus lues devant l'assemblée du temple de l'Esagil, mais au théâtre¹⁵³, au moins à partir de 162¹⁵⁴.

• **l'intérêt pour le fait civique** : Antiochos IV a multiplié les générosités à l'égard des citoyens à Antioche, et, selon Polybe, Tite-Live et Diodore, il a marqué son attachement aux institutions civiques dans la capitale séleucide, en n'hésitant pas à y exercer des magistratures. Cet intérêt pour le fait civique va de pair avec des créations ou des consolidations de cités auxquelles le souverain procède dans la partie orientale de son royaume.

¹⁵¹Tout comme celle des Oniades, la famille des Tobiades, qui bénéficie largement de son rôle dans la collecte des taxes sous les Ptolémées et au début de la domination séleucide à Jérusalem semble elle aussi disparaître des affaires sous le règne d'Antiochos IV. Sur cette famille, voir en dernier lieu Pfeiffer (2011), p. 209-213 et Dusek (2012), p. 151. L'histoire des Tobiades telle qu'elle est rapportée par Flavius Josèphe pose cependant de graves problèmes de datation, au point qu'elle peut également être placée au II^e s. Voir sur ce point Schwartz (1998).

¹⁵²Clancier (2012), p. 320.

¹⁵³Spek (2001), Potts (2011), Clancier (2012), p. 312. Par cette mise en scène nouvelle de la parole royale, Antiochos IV a voulu donner une nouvelle image aux apparitions de la majesté royale. Peut-être a-t-il la même intention que lorsqu'il fait irruption dans des fêtes privées à Antioche — organiser une forme d'épiphanie royale.

¹⁵⁴AD III, 30, -161A₁₊₂, et, pour la suite, les textes cités par van der Spek (2001). La tablette datant de 161 est cassée et le contexte peu clair. Le premier texte attestant explicitement de la lecture d'une lettre royale au théâtre est AD III, 230, -132.

La constitution d'une *polis* à Jérusalem est bien connue par le récit qu'en donne l'auteur du *Deuxième livre des Maccabées*¹⁵⁵ : moyennant une contrepartie de cinquante talents versés à la couronne, Jason, une fois devenu Grand Prêtre, aurait obtenu du roi le droit d'instituer un gymnase ainsi qu'une éphébie et de constituer un registre des Antiochéens de Jérusalem¹⁵⁶. Antiochos IV a par ailleurs manifesté de l'intérêt pour la cité grecque de Babylone. Si la date de la fondation de la cité fait encore débat, l'épigraphie atteste la présence de Grecs à Babylone dès le III^e s. Une inscription découverte à Andros, *IG XII 5, 715*, honore de la proxénie et du titre de bienfaiteur un certain Drômôn fils de Phanodèmos et lui accorde l'accès au Conseil et au Peuple, ainsi que l'immunité en temps de paix et en temps de guerre. L'inscription ne peut être datée avec précision, mais le formulaire employé, ainsi que la forme des lettres conduisent à la situer au III^e s. Dans cette inscription, la personne honorée porte¹⁵⁷ l'ethnique Βαβυλώνιος, ce qui peut témoigner de l'existence d'une cité grecque à Babylone dès cette époque. Une autre inscription grecque un peu plus tardive, *OGI 253*, mise au jour en Babylonie¹⁵⁸, mentionne

¹⁵⁵ 2 *Macc.*, 4, 9 : πρὸς δὲ τούτοις ὑπισχεῖντο καὶ ἕτερα διαγράφειν πενήκοντα πρὸς τοῖς ἑκατόν, ἐὰν ἐπιχορηγηθῇ διὰ τῆς ἐξουσίας αὐτοῦ γυμνάσιον καὶ ἐφηβίαν αὐτῶ συστήσασθαι καὶ τοὺς ἐν Ἱεροσολύμοις Ἀντιοχεῖς ἀναγράψαι. Ἀναγράφω a bien évidemment ici le sens technique d'« enregistrer » : sur ce point, voir Wilhelm (1909), notamment p. 257-259, 271-275 (à propos de l'enregistrement des écrits publics).

¹⁵⁶ La nature exacte des réformes demandées par Jason à Antiochos IV a fait l'objet de débats et de diverses interprétations. Le texte du deuxième livre des *Maccabées* est à ce sujet incomplet et peu clair. Son objet principal est de montrer le contraste entre l'attitude de Jason et celle d'Onias, et non d'explicitement quelles mesures Jason a prises ou demandées à Antiochos IV. Voir, en dernier lieu, Kennell (2005), Doran (2012), p. 94-111. Celui-ci pose la question de savoir quelle forme prenait la *polis* d'Antioche de Jérusalem fondée par Jason : regroupait-elle l'ensemble de la population de Jérusalem ou seulement les groupes les plus hellénisés. Quels groupes peuvent obtenir la citoyenneté, tout habitant de Jérusalem, ou seulement les proches de Jason ? Le parallélisme avec Babylone permet de trancher les hésitations de Doran : il est très clair à Babylone que la *polis* ne regroupe qu'une petite partie de la population, la plus hellénisée. Voir la communication de P. Clancier dans cet ouvrage. Il en était très vraisemblablement de même à Jérusalem.

¹⁵⁷ À la l. 4.

¹⁵⁸ Il n'est pas certain que l'inscription provienne de Babylone même, mais c'est fort probable. On ne saurait toutefois exclure qu'elle provienne de Séleucie du Tigre et de Suse : sur ce point, voir le commentaire de Canali de Rossi (2004) dans sa réédition du document

« Antiochos, dieu épiphane, sauveur de l'Asie, fondateur et bienfaiteur de la cité » (l. 1-2)¹⁵⁹ et fournit une date précise, celle de la 146^e année de l'ère séleucide (soit 167/6 *a.C.*). Le terme κτίστης — « fondateur » — qui est accordé au souverain, peut avoir deux sens : il peut désigner un fondateur de cité ou bien un bienfaiteur dont les largesses sont telles qu'elles équivalent à une deuxième fondation de la cité¹⁶⁰. Mais, comme L. Robert l'a rappelé à plusieurs reprises¹⁶¹, ce mot peut aussi s'appliquer, à partir de la basse époque hellénistique, à un fondateur d'édifices. Or, si l'on en croit les données archéologiques, le théâtre de Babylone a été remanié au début du II^e s.¹⁶². Peut-être cette restauration de grande ampleur est-elle à mettre au crédit d'Antiochos IV. Si Antiochos IV n'a pas fondé la cité grecque de Babylone, il lui a donc témoigné un intérêt particulier.

En divers points de son royaume, Antiochos IV a offert aux notabilités désormais hellénisées un cadre de vie grec — celui de la cité. Le parallélisme entre les évolutions repérées à Jérusalem et à Babylone est à cet égard frappant. À l'époque hellénistique, les Grecs ont une idée claire de la manière dont une cité doit s'édifier. Les lettres royales envoyées par Eumène II aux habitants, puis aux citoyens de Tyriaion en Phrygie après 188 la font connaître en détail¹⁶³ : pour le souverain attalide, une agglomération qui envisage de devenir une cité, doit se doter d'un corps civique et de ses propres institutions ; il lui faut aussi adopter des lois, mettre en place un Conseil, des magistrats et répartir la population civique en tribus, puis édifier des monuments indispensables à la vie en cité — dont le gymnase.

(n°103). Pour un autre commentaire de ce texte, voir Merkelbach et Satuber (2005), n°509.

¹⁵⁹ L. 2-4 : Βασιλεύοντος Ἀντίοχου θεοῦ Ἐπιφανοῦς] σωτήρος τῆς Ἀσίας καὶ κτίσ[του καὶ εὐεργέτου] τῆς πόλεως, ἔτους ζμ' καὶ [ρ'.

¹⁶⁰ En ce sens, Théophile et Pompée ont été regardés comme des fondateurs par la cité de Mytilène : voir Robert (1989), p. 568-571 (=Robert [1969a], p. 49-52).

¹⁶¹ Voir notamment *Bull.* 1951, 236a et *Bull.* 1956, 317 ; voir aussi Robert (1948), p. 116.

¹⁶² Le théâtre de Babylone a été remanié à cette époque. Voir à ce sujet Bergamini (2011). Peut-être est-ce à ces travaux financés par le roi que fait allusion *OGI* 253. Nous en reprendrons l'analyse dans une étude à venir.

¹⁶³ Voir la lettre d'Eumène aux habitants de Tyriaion, qui décrit la formation d'une *polis* : *SEG* 47, 174. Se reporter à l'*editio princeps* de Riel et Jonnes (1997) et surtout à l'étude critique de Ph. Gauthier, *Bull.* 1999, 509.

Un processus similaire n'a-t-il pas été mis en œuvre aussi bien à Jérusalem qu'à Babylone¹⁶⁴ ? Une cité doit avoir son gymnase. Il est bien connu à Jérusalem par la description qu'en donne, sur un ton indigné, l'auteur du *Deuxième livre des Maccabées*¹⁶⁵. Babylone possède également le sien¹⁶⁶. Les autres institutions propres à la cité apparaissent peu, tant dans les textes concernant Jérusalem que dans ceux provenant de Babylonie. Mais au début du II^e siècle, la documentation cunéiforme commence à mentionner des *pu-li-te-ei*¹⁶⁷. Une *boulè* apparaît peut-être à Babylone, si l'on en croit le témoignage d'une tablette très mutilée¹⁶⁸. De même, un document d'époque parthe¹⁶⁹ évoque un conseil des *peliganès* (¹⁰*pe-li-ga-na-a-nu*)¹⁷⁰. Une cité doit aussi rendre un culte à sa divinité poliade : ce sera, à Jérusalem, Zeus Olympien, installé dans le Temple. Cette divinité n'est pas connue à Babylone, peut-être parce qu'elle y dispose d'un sanctuaire que les textes rédigés en akkadien¹⁷¹ ont passé sous silence.

¹⁶⁴ Ameling (2003) a, le premier, rapproché l'inscription de Tyriaion de 2 *Macc.*, 4, 9-12. Voir aussi Kennell (2005) et Ma (2012).

¹⁶⁵ 2 *Macc.*, 4, 12-14. Selon Doran (2012), p. 111, l'auteur de 2 *Macc.* refuse avant tout le gymnase et considère comme particulièrement dangereux les projets éducatifs de Jason, parce qu'ils auraient conduit à effacer un des « marqueurs d'identité » qui sépare Juifs et non-Juifs. Ce n'est pas l'interprétation de Kennell (2005) pour qui le gymnase est avant tout un lieu d'entraînement physique et militaire.

¹⁶⁶ Une inscription grecque de la fin du II^e s. (Klio [1909], p. 352-353, n°1) mentionne une palestre et l'éphébie : inscrite sur argile, elle donne la liste d'éphèbes et *neoi* victorieux à différentes épreuves. Voir en dernier lieu la réédition et le commentaire de Merkelbach et Stauber (2005), p. 114-115.

¹⁶⁷ Le terme apparaît dans la Chronique de Bagayasha, dont R. Van der Spek donne une première transcription à l'adresse suivante : <http://www.livius.org/cg-cm/chronicles/bchp-bagayasha2.html#Text>.

¹⁶⁸ BCHP 14, chronique de la communauté grecque. Mais il ne s'agit que de traces.

¹⁶⁹ Chronique de Bagayasha, BCHP 18 B 3'.

¹⁷⁰ Selon Roussel (1942), le terme *peliganès* appartient au dialecte macédonien. L'utilisation de ce terme en Babylonie est surprenante. Elle est peut-être le signe que des descendants des soldats d'Alexandre se sont installés dans la ville de Mésopotamie et y ont mis en place des institutions typiques de leur région d'origine. Celles-ci se seraient maintenues, sous une forme difficile à préciser, jusqu'à l'époque parthe. Pour un nouveau témoignage sur des *peliganes* dans le royaume séleucide, lire Gatier (2013), qui en retrouve une mention dans une inscription très mutilée de Suse.

¹⁷¹ Les tablettes cunéiformes qui nous sont parvenues, émanent — rappelons-le — d'une petite partie de la population babylonienne. Leurs rédacteurs n'avaient pas à s'intéresser à des sanctuaires consacrés à d'autres dieux que les leurs, quand bien même ils auraient eu

Une cité doit enfin disposer un territoire (*chôra*), dont la constitution a certainement posé d'épineux problèmes. À Babylone, un texte antérieur mentionnant la rétrocession à un temple local de terres injustement saisies par le domaine royal est recopié sous le règne d'Antiochos IV¹⁷² : les habitants de Babylone semblent avoir souhaité garantir leurs droits sur ces terres. La menace contre laquelle ils tentent de se prémunir n'est pas précisée. Selon R. van der Spek, ils auraient, par ce biais, cherché à éviter toute spoliation au profit de la nouvelle *polis*. L'issue de l'affaire n'est pas connue, mais le déclin de la production de tablettes témoigne de l'appauvrissement des temples de la région à partir du milieu du II^e s.¹⁷³ .

Dans le cas de Jérusalem, les sources ne traitent pas des préoccupations économiques des acteurs de la révolte contre Antiochos IV, mais elles ont certainement joué un rôle non négligeable. Les desservants du Temple, dont faisait partie Mattathias¹⁷⁴, se sont vu privés de ressources importantes, comme celles qu'ils tiraient du culte au Temple, ou encore celles que leur procurait l'exploitation de leurs terres. Ces motivations économiques ont peut-être favorisé la révolte.

Quoi qu'il en soit, la création d'un corps civique n'aurait pu se faire sans l'aval d'Antiochos IV. Sous son règne, des corps civiques ont fait leur apparition dans des régions où cette forme d'organisation politique était rare ou complètement absente jusque-là, ou bien s'y sont renforcés.

quelque importance.

¹⁷² Tablette Lehmann. Le texte est conservé au Metropolitan Museum Il a connu une première édition en 1892 dans un article portant sur un autre sujet publié par Lehmann-Haupt. Une édition révisée se trouve dans van der Spek (1986), p. 241-248, et une nouvelle édition est préparée par Wallenfels et Speck dans la collection CTMMA. Pour une traduction française, voir Clancier (2012), p. 307-308.

¹⁷³ Clancier (2012), p. 319-323.

¹⁷⁴ *I Macc.*, 2, 1. Mattathias était prêtre du rôle hebdomadaire de Joarib, c'est-à-dire de la première classe sacerdotale assurant le service une semaine à tour de rôle au Temple. Sur ce point, voir Abel (1949), p. 30.

3. CONCLUSION

Quel a donc été le projet politique d'Antiochos IV ? Pour répondre à cette question, il faut examiner de près les témoignages relatifs à l'action du souverain en différents points du royaume séleucide. Au terme de l'analyse, il demeure difficile de dresser un bilan. Les sources aujourd'hui disponibles sur Antiochos IV comprennent des textes fragmentaires, plus ou moins bien conservés. Leur utilisation est d'autant plus délicate qu'ils sont pour la plupart d'entre eux hostiles au roi. Ils proviennent par ailleurs d'un petit nombre de régions et n'apportent aucun renseignement sur ce qui a pu se passer dans la majeure partie du royaume séleucide. Face à une telle situation, l'historien se trouve confronté à deux tentations. La première serait de céder au découragement et de renoncer à quelque conclusion que ce soit, faute d'une documentation jugée suffisante. La seconde consisterait, à l'inverse, à élaborer un modèle qui donnerait à la politique d'Antiochos IV une grande cohérence, mais qui reposerait sur des bases bien fragiles. Pour éviter tout excès, peut-être n'a-t-il d'autre choix que de faire le départ, au sein de ses conclusions, entre ce qui est certain, probable, ou simplement possible.

Il est certain qu'Antiochos IV a connu un règne difficile et a dû faire face à d'importantes difficultés. Comme tout Séleucide à son avènement, il doit prouver sa légitimité en se montrant victorieux d'une manière ou d'une autre. L'affaire n'a rien d'aisé dans un contexte marqué par les conséquences de la paix d'Apamée, qui a interdit à Antiochos III et à ses successeurs toute entreprise occidentale. L'avènement compliqué d'Antiochos IV la rend plus délicate encore. Pour raffermir son trône, le souverain a dû prendre deux types de mesures : certaines ne font que prolonger des évolutions amorcées par ses prédécesseurs, tandis que d'autres lui reviennent en propre.

Dans un certain nombre de domaines, Antiochos IV s'inscrit dans le sillage de ses prédécesseurs. Ainsi, comme Antiochos III en son temps, Antiochos IV autorise les communautés hellénisées à se constituer en cités ou renforce des cités déjà existantes. De même, il adopte à l'égard des sanctuaires une politique semblable à celle qu'ont menée d'autres Séleucides avant lui. Il se conforme ainsi à l'attitude

des premiers Séleucides à Babylone, d'Antiochos III en Asie Mineure ou de Séleucos IV en Coelè-Syrie, lorsqu'il renforce le contrôle financier et administratif de la couronne sur les grands sanctuaires.

En revanche, Antiochos IV prend des mesures originales, comme en témoignent les sources émanant de diverses régions. Ainsi, le souverain semble revenir sur la délégation de pouvoir local consentie par Alexandre et ses successeurs à des groupes de notables locaux. Cette évolution se lit de manière allusive dans les sources, qui, bien souvent, prennent le parti des notables évincés, mais elle apparaît nettement à Jérusalem, à Uruk, Babylone, ou encore Antioche. À Antioche, plutôt que de fréquenter ses Amis, Antiochos IV recherche la proximité de simples citoyens. Ailleurs, il abandonne l'alliance de fait conclue entre ses prédécesseurs et les élites traditionnelles, et délègue une partie des responsabilités locales à des hommes nouveaux, différents de ceux sur lesquels s'étaient appuyés les premiers Séleucides. Jason puis Ménélas obtiennent la charge de grand prêtre à Jérusalem ; les citoyens de Babylone deviennent les destinataires privilégiés des lettres royales ; une famille de notables qui s'était octroyée une bonne partie des pouvoirs locaux à Uruk se trouve écartée au profit de nouveaux venus.

Les faits sont assurés. Mais, pour les interpréter, il faut s'appuyer sur un faisceau d'indices convergents, qui permettent d'avancer quelques hypothèses probables, mais impossibles à prouver en l'état actuel de la documentation. Il est vraisemblable que la mise à l'écart des interlocuteurs traditionnels des souverains séleucides s'explique par la volonté d'Antiochos IV de s'appuyer sur des interlocuteurs nouveaux. Le contexte l'y incite. On sait combien les soutiens traditionnels du roi séleucide se montrent peu sûrs lorsque la légitimité acquise par la victoire militaire vient à lui faire défaut. Pour contrer cette faiblesse devenue structurelle du pouvoir séleucide, Antiochos IV semble avoir cherché de nouveaux alliés. Il les trouve auprès de communautés nouvelles, de simples citoyens à Antioche, des groupes hellénisés ailleurs, différents en tout cas des notabilités auxquelles les premiers Séleucides avaient délégué le pouvoir local. Cette évolution est attestée en divers points du royaume, dans des régions très différentes qui, *a priori*, n'ont rien de similaire — une capitale séleucide peuplée de Grecs comme Antioche, des villes

« indigènes » comme Babylone ou Jérusalem. De par la nature très diverse de ses sources, on ne peut guère les soupçonner de s'influencer mutuellement. Comment ne pas voir là la trace d'un projet plus général ?

De même, il est probable qu'Antiochos IV a voulu modifier les modalités d'apparition propres à la personne du roi. Deux faits le suggèrent : à Antioche, le souverain refuse de se comporter vis-à-vis de ses sujets comme le font d'habitude les souverains hellénistiques et, par exemple, fait irruption dans les fêtes privées, suscitant par là l'embarras et l'incompréhension ; à Babylone, les lettres royales sont désormais lues au théâtre, alors qu'auparavant, elles l'étaient devant l'assemblée du temple de l'Esagil. Ces deux témoignages concordants ne pourraient-ils refléter un plan d'ensemble ? Antiochos IV semble avoir voulu remédier aux faiblesses récurrentes de la monarchie séleucides pour donner plus de cohésion à son royaume et lui rendre une place de premier ordre.

Le lecteur l'aura constaté : les faits sont avérés et leur interprétation probable. En revanche, reconstruire le dessein d'Antiochos IV s'avère impossible pour tout historien désireux de s'en tenir aux seules données livrées par les sources. Des évolutions similaires se font jour en divers points du royaume, mais sont-elles le fruit d'une vision d'ensemble du souverain, ou s'agit-il simplement d'une adaptation, très pragmatique, à une situation qui évolue de manière parallèle en divers points du royaume ? Antiochos IV a-t-il, de manière délibérée, souhaité rendre son royaume plus homogène, et appliquer, à grande échelle, une même politique ? Ou bien a-t-il pris, de façon pragmatique, en quelque sorte au coup par coup, des mesures qui se sont trouvées être similaires parce qu'elles avaient le même inspirateur et les mêmes objectifs ? Dans quelle mesure, aussi, ces dispositions sont-elles nouvelles ? Ne constituent-elles que la poursuite d'une politique déjà mise en œuvre sous les prédécesseurs d'Antiochos IV, notamment Séleucos IV dont le règne demeure mal connu ? Il s'avère impossible de trancher. Une preuve décisive fait défaut, et le projet politique d'Antiochos IV conserve encore une part de mystère.

